



Nouméa, le 7 juin 2019

Port Autonome de Nouvelle Calédonie

Capitainerie du Port de Nouméa

Dossier suivi par : Justin BELLIER

Tel : 20 50 19

Mél : capitainerie@noumeaport.nc

AVIS AUX USAGERS n° 06-2019

PORT DE NOUMÉA / GRANDE RADE / BAIE DES DAMES
Deuxième semestre 2019 – Déchargement des butaniers

Il est rappelé à tous les navigateurs qu'aucune embarcation ou engin flottant ne doit se trouver à moins de 50 mètres d'un navire citerne en déchargement. Dans le cas d'un navire butanier amarré à l'appontement de la baie des dames cette exclusion s'étend jusqu'au droit de la cote afin de prendre en compte les appareils de déchargement.

Le schéma ci-dessous fait état de cette zone :



Nous vous remercions de votre compréhension et collaboration.

